

Le marché du crédit aux entreprises se grippe

LE MONDE | 17.09.08 | 14h27

Comment financer l'économie si les banques s'effondrent et les marchés vacillent ? La débâcle du système financier mondial qui s'accélère renforce chaque jour la menace d'une paralysie du reste de l'activité via un "credit crunch", un renchérissement et une pénurie du crédit. La présidente du Medef, Laurence Parisot s'est inquiétée, mardi 16 septembre, des conséquences d'un tel phénomène pour les entreprises françaises.



Les industriels ont deux moyens d'obtenir de l'argent frais, auprès des banques ou directement sur les marchés financiers, notamment obligataires. "Depuis une semaine tout le marché des émissions obligataires est gelé", indique Jean-François Mazaud, responsable du marché des capitaux à la Société générale. L'aggravation de la crise financière a suscité un mouvement de défiance extrême chez les investisseurs. Plus personne ne veut acheter d'obligations, même d'une entreprise saine.

Cette crise aiguë ne devrait être que temporaire. "Si la situation se stabilise, d'ici une dizaine de jours le marché reprendra", espère M. Mazaud. Mais personne n'est dupe. Pour les entreprises, il est évident que le temps du crédit bon marché est révolu.

Depuis un an, les investisseurs sont devenus bien plus frileux. Même une entreprise en bonne santé doit désormais payer une prime de risque élevée lorsqu'elle émet une obligation. A titre d'exemple, un groupe du CAC 40 comme Saint-Gobain émet aujourd'hui des titres de créance à cinq ans au taux de 7,25 %. Avant la crise, la rémunération des obligations de ce type de sociétés était de l'ordre 5,40 %. Quant aux entreprises fragiles ou endettées qui émettent des titres risqués, des "obligations pourries" (*junk bonds*) le marché est, pour elles, totalement fermé depuis un an sur le marché des capitaux de la zone euro.

Pour elles une seule solution : frapper directement à la porte de leur banque. Mais là encore les conditions sont plus difficiles. Les établissements bancaires plombés par les subprimes ne veulent pas prendre le risque de prêter à une société qui risque de ne pas les rembourser et de creuser encore leurs pertes. In fine, si les banques accordent le même volume de crédits, elles sont beaucoup plus sélectives. "On regarde les dossiers d'un peu plus près", confirme un banquier.

Les grandes entreprises, les PME solides, peu endettées, agissant dans des secteurs peu sensibles aux aléas de la conjoncture, ont peu de soucis à se faire. Pour elles le crédit se renchérit mais reste accessible.

Ce n'est pas le cas pour les sociétés les plus fragiles. En particulier pour les petites sociétés de croissance, les "gazelles". Ces firmes se sont beaucoup endettées pour se développer et face à un banquier elles sont aujourd'hui en mauvaise position. L'autre cas épineux concerne les entreprises sous "LBO", ces sociétés rachetées par des fonds avec un fort recours à l'emprunt. Pour certaines, les montages opérés avant la crise deviennent intenables du fait du ralentissement économique.

Pour ces PME les banques assurent être toujours disposées à accorder des crédits. Mais "il y a le discours officiel et la pratique, indique Karine Berger, directrice des Etudes d'Euler Hermes SFAC, nous voyons bien que les banques refusent de prêter de l'argent aux entreprises fragilisées et à celles sur lesquelles elles ont des doutes".

Résultat, le nombre de défaillances d'entreprises augmente. Au premier semestre il a progressé de 15 % en France, indique Euler Hermes. "Les cas de défaut risquent d'être encore plus massifs à partir de janvier 2009", prédit Jean-Dominique Daudier de Cassini, avocat d'affaires chez Weill Gotshal & Manges. "Il y a clairement un effet domino de la crise et celui qui a fait tomber le premier de ces dominos, c'est le système bancaire lui-même", poursuit son associé Philippe Druon. Du côté des PME ce n'est toutefois pas encore l'affolement. Selon une enquête réalisée mi-septembre par le Comité Richelieu, 57 % des PME de haute technologie déclarent ne pas sentir du tout les effets de la crise dans les relations avec leurs banques. Crise ou pas crise, elles sont de toute façon difficiles, explique le patron de l'une d'entre elles.

Claire Gatinois et Annie Kahn

Plus de crédits européens pour les PME

Le Conseil informel des ministres des finances de l'Union européenne (UE) a décidé, samedi 13 septembre, d'augmenter de 50 % les montants des prêts alloués aux PME dans le cadre de la Banque européenne d'investissement (BEI). Cette institution, qui a les Etats membres pour actionnaires, peut emprunter, sur les marchés, à des taux avantageux. Elle distribue cette manne, soit 50 milliards d'euros environ par an, aux banques de l'UE qui en font profiter les entreprises et les collectivités locales.

Le montant alloué aux PME va passer à 7,5 milliards en 2008 et en 2009 contre 5 en 2007. Cette décision a pour but d'essayer d'enrayer un cercle vicieux qui se produirait si "les banques, soucieuses de limiter leur risque, fragilisaient les entreprises en ne leur octroyant pas de crédit. Ce qui pourrait avoir pour conséquence d'accroître le nombre de faillites de sociétés qui, du coup, ne pourraient rembourser leurs autres crédits aux banques, ce qui rendrait ces dernières encore plus vulnérables", explique-t-on à Bercy.

Article paru dans l'édition du 18.09.08

Le Monde.fr

- » A la une
- » Archives
- » Examens
- » Culture
- » Économie
- » Météo
- » Carnet
- » Immobilier
- » Emploi
- » Voyages
- » Programme
Télé
- » Newsletters
- » RSS
- » Le Post.fr
- » Talents.fr
- » Sites du groupe

Le Monde

- » Abonnez-vous au *Monde* à -60%
- » Déjà abonné au journal
- » Le journal en kiosque



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ [visitez Le Monde.fr](#) © Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Index | Aide